



PUBLICATION DES AVIS AUX NAVIGATEURS ÉDITION DE L'OUEST



Publiée mensuellement par la

GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE

SOMMAIRE

	Page
Partie 1 Renseignements généraux et sur la sécurité.....	1 à 4
Partie 2 Corrections aux cartes	5 à 7
Partie 3 Corrections aux Aides radio à la navigation maritime	8 à 10
Partie 4 Corrections aux Instructions et aux Guides nautiques.....	11
Partie 5 Corrections aux Livres des feux, des bouées et des signaux de brume	12 à 14

Direction générale des services maritimes
Aides à la navigation

NOTES EXPLICATIVES

Les positions géographiques correspondent directement aux graduations de la carte à la plus grande échelle, sauf s'il y a indication contraire.

Les relèvements sont des relèvements vrais comptés dans le sens des aiguilles d'une montre, de 000° (Nord) à 359°. Les relèvements des feux sont donnés du large.

La visibilité des feux est celle qui existe par temps clair.

Les profondeurs - Les unités utilisées pour les sondes (mètres, brasses ou pieds) sont indiquées dans la titre de la carte.

Les élévations sont rapportées au niveau de la Haute Mer Supérieure Grandes Marées, sauf s'il y a indication contraire.

Les distances peuvent être calculées de la façon suivante:

1 mille marin	= 1 852 mètres (6,076.1 pieds)
1 mille terrestre	= 1 609.3 mètres (5,280 pieds)
1 mètre	= 3,28 pieds

Les avis temporaires & préliminaires sont identifiés par un (T) ou un (P) avant la modification à la carte. Prière de noter que les cartes marines ne sont pas corrigées à la main par le Service Hydrographique du Canada pour ce qui est des Avis temporaires et préliminaires. Il est recommandé, que les navigateurs cartographient ces modifications en utilisant un crayon. La liste des cartes touchées par des Avis temporaires et préliminaires est révisée et promulguée tous les trois mois dans la partie 1 de l'Édition mensuelle.

Veillez prendre note qu'en plus des modifications temporaires et préliminaires annoncées dans les Avis (T) et (P), il y a de nombreux changements permanents apportés aux aides à la navigation qui ont été annoncés dans des Avis aux navigateurs préliminaires en attendant que les cartes soient mises à jour pour une nouvelle édition.

Rapport d'informations maritimes et formule de suggestion – Les navigateurs sont priés d'aviser l'administration en cause de la découverte de danger ou apparence de danger à la navigation, des changements observés dans les aides à la navigation, ou des corrections à apporter aux publications. Ces communications peuvent être faites en utilisant le formulaire *Rapport d'informations maritimes et formule de suggestion* inséré à la dernière page de chacune des éditions mensuelles des *Avis aux navigateurs*.

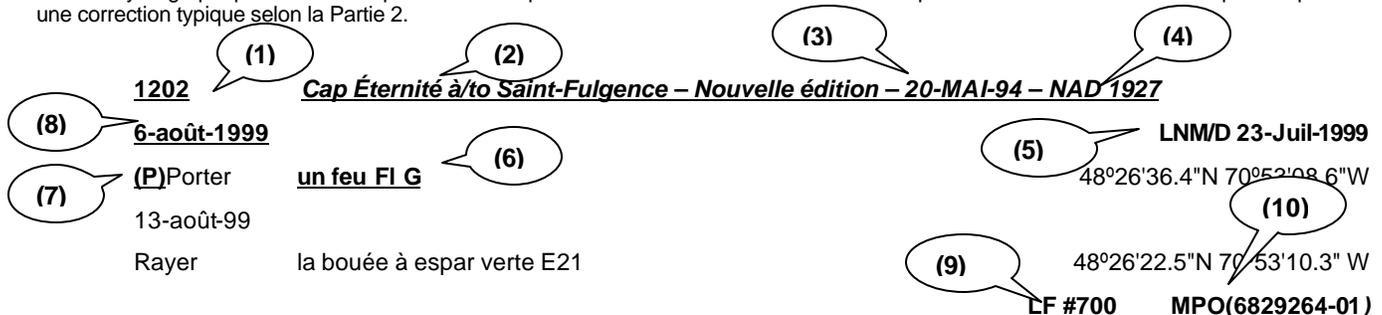
Édition mensuelle des Avis aux navigateurs - Les *Avis aux navigateurs*, publiés chaque mois, sont gratuits. Les navigateurs et navigatrices peuvent choisir entre les éditions *régionales* des *Avis aux navigateurs*. Les demandes d'inscription ou de retrait de la liste des destinataires doivent être faites en utilisant le formulaire inséré à la page x de chacune des éditions mensuelles des *Avis aux navigateurs*. Les changements d'adresse et/ou de nombre d'exemplaires doivent également être faits au moyen de ce formulaire.

Cartes marines et publications canadiennes - Veuillez consulter l'*Avis N° 14* de l'*Édition annuelle des Avis aux navigateurs* pour ce qui a trait aux cartes marines et publications canadiennes. La source d'approvisionnement ainsi que les prix en vigueur au moment de l'impression y sont mentionnés. Cette liste est mise à jour périodiquement au moyen de l'édition mensuelle des *Avis aux navigateurs*.

NOTA: This publication is also available in English.

CORRECTIONS APPORTÉES AUX CARTES - PARTIE 2

Les corrections apportées aux cartes marines seront énumérées dans l'ordre de numérotation des cartes. Chaque correction cartographique mentionnée ne concernera que la carte modifiée; les corrections apportées aux cartes d'intérêt connexe, s'il y en a, seront mentionnées dans les listes de corrections de ces autres cartes. Les utilisateurs sont invités à consulter la carte 1, Symboles, abréviations et autres termes, du Service hydrographique du Canada pour en savoir plus sur la correction des cartes. L'exemple suivant décrit les éléments que comprendra une correction typique selon la Partie 2.



1 - Numéro de la carte

2 - Titre de la carte

3 - Date de la dernière nouvelle édition de la carte

4 - Système de référence géodésique

5 - Dernière correction

6 - Modification de la carte

7 - Type d'avis

8 - Date de la correction hebdomadaire de la carte

9 - Numéro du Livre des feux

10 - Numéro de référence

La dernière correction est identifiée par **LNWD** ou **(L)**dernier **(N)**Avis aux **(M)**navigateurs / **Date**. On exprime ce numéro soit dans l'ancien format des Avis (ex.: 594/99) ou dans le format jour-mois-année qui est la date reconnue comme la date de correction hebdomadaire de la carte présentée dans le diagramme ci-dessus sous l'item (8)

MISE EN GARDE

AVIS À LA NAVIGATION (RADIODIFFUSÉS ET ÉCRITS)

La Garde côtière canadienne procède actuellement à de nombreux changements au système canadien d'aides à la navigation.

Ces changements sont transmis au public par la Garde côtière canadienne sous la forme d'Avis à la navigation radiodiffusés et écrits qui sont, à leur tour, suivis d'Avis aux navigateurs pour correction directe sur les cartes ou réimpressions/nouvelles éditions de cartes marines.

La publication des Avis aux navigateurs ainsi que la mise à jour des cartes marines sont retardées en raison du grand nombre de ces modifications.

Les navigateurs sont priés de conserver tous les Avis à la navigation écrits pertinents jusqu'à ce qu'ils soient remplacés par des Avis aux navigateurs correspondants ou que des cartes mises à jour soient rendues disponibles au public par le Service hydrographique du Canada (SHC).

La liste des Avis à la navigation en vigueur est publiée sur une base hebdomadaire et est disponible aux bureaux locaux de la Garde côtière canadienne.

La Garde côtière canadienne et le Service hydrographique du Canada analysent conjointement l'impact de ces changements et préparent un plan d'action pour l'émission de cartes marines révisées.

Pour plus d'information, communiquer avec votre représentant local de la Garde côtière canadienne.

Terre-Neuve

Centre SCTM - St.John's
Téléphone: (709) 772-2083
Facs: (709) 772-5369

Maritimes

Centre Régional des Opérations des Maritimes
Sans frais dans la région des Maritimes 1-800-565-1633
Téléphone: (902) 426-6030
Facs: (902) 426-6334
<http://www.mar.dfo.mpo.gc.ca/cg/ops/roc.htm>
Courrier électronique: ROCWeb@mar.dfo-mpo.gc.ca

Centre & Arctique

Centre SCTM - Sarnia
Sans frais en Ontario 1-800-265-0237
Téléphone: (519) 337-6360
Facs: (519) 337-2498

Région du Québec

Centre Opérationnel Régional GC\SO\COR
Agent d'information opérationnelle
Téléphone: (418) 648-5410
Facs: (418) 648-7244
Courrier électronique: OPSAVIS@dfo-mpo.gc.ca

Pacifique

Centre régional d'information maritime - Pacifique
Téléphone: (604) 666-6011
Facs: (604) 666-8453
Courrier électronique: RMIC-Pacific@pac.dfo-mpo.gc.ca
Information - Avis à la navigation
www.pacific.ccg-gcc.gc.ca/mcts-sctm/index_f.htm

SERVICE ENTIÈREMENT OPÉRATIONNEL (SEO) DU DGPS

La Garde côtière canadienne donne avis que le service entièrement opérationnel (SEO) du DGPS est disponible pour le positionnement et la navigation.

Le SEO signifie que le service assurera une diffusion DGPS à l'aide d'un message de type 9 RTCM pour les corrections de pseudoportée à une vitesse de diffusion des données de 200 baud. Il faut consulter les Aides radio à la navigation maritime pour connaître la couverture annoncée approximative de chaque station différentielle.

Les usagers sont également prévenus que les corrections différentielles sont fondées sur la position du système NAD 83 de l'antenne de la station de référence et les positions obtenues à l'aide du DGPS doivent faire référence à ce système de coordonnées seulement. Les récepteurs doivent être réglés au système WGS 84 pour être en mesure d'obtenir une précision de positionnement optimale.

Tableau des stations de référence du DGPS au Canada						
Nom de la station	Nos d'ident. des stations de référence	DGPS Ident. station	Position géographique		Fréquence [kHz]	Bit/s
			Latitude	Longitude		
Cape Race, T.-N.	338,339	940	46 46 N	53 11 W	315	200
Cape Ray, T.-N.	340,341	942	47 38 N	59 14 W	288	200
Cape Norman, T.-N.	342,343	944	51 30 N	55 49 W	310	200
Rigolet, T.-N.	344,345	946	54 11 N	58 27 W	299	200
Île Partridge, N.-B.	326,327	939	45 14 N	66 03 W	295	200
Pointe Escuminac, N.-B.	332,333	936	47 04 N	64 48 W	319	200
Fox Island, N.-É.	336,337	934	45 20 N	61 05 W	307	200
Western Head, N.-É.	334,335	935	43 59 N	64 40 W	312	200
Hartlen Point, N.-É.	330,331	937	44 36 N	63 27 W	298	200
Saint-Jean-sur-Richelieu, Qc	312,313	929	45 19 N	73 19 W	296	200
Lauzon, Qc	316,317	927	46 49 N	71 10 W	309	200
Rivière-du-Loup, Qc	318,319	926	47 46 N	69 36 W	300	200
Moisie, Qc	320,321	925	50 12 N	66 07 W	313	200
Warton, Ont.	310,311	918	44 45 N	81 07 W	286	200
Cardinal, Ont.	308,309	919	44 47 N	75 25 W	306	200
Alert Bay, C.-B.	300,301	909	50 35 N	126 55 W	309	200
Amphitrite Pt., C.-B.	302,303	908	48 55 N	125 33 W	315	200
Richmond, C.-B.	304,305	907	49 11 N	123 07 W	320	200
Sandspit, C.-B.	306,307	906	53 14 N	131 49 W	300	200

RÉCEPTEUR DGPS - MISE EN GARDE

Le message diffusé par les stations du système de positionnement global différentiel de la Garde côtière canadienne comprend de l'information sur l'intégrité du système visant à avertir le récepteur DGPS d'un utilisateur d'une condition de défaillance ou encore du fait qu'un seuil de tolérance a été dépassé à une station DGPS. Pendant les essais, on a constaté que certains récepteurs d'utilisateurs ne traitaient pas convenablement l'information sur l'intégrité du système. Ce traitement déficient par l'équipement de l'utilisateur peut engendrer des positions incorrectes.

Veillez communiquer avec le fabricant ou le fournisseur de votre récepteur DGPS afin de vous assurer que votre récepteur permet de traiter convenablement l'information sur l'intégrité de la station de référence DGPS.

ALERTE À L'INTENTION DES UTILISATEURS DU DGPS

En mars 1997, la Garde côtière canadienne a reçu des rapports à l'effet que certains récepteurs DGPS ignoraient apparemment la mise en garde diffusée signalant l'interruption immédiate de la correction des signaux émis par un satellite particulier. Les rapports indiquent que l'équipement de certains utilisateurs ne reconnaît pas convenablement cet indicateur de "ne pas utiliser" la correction et par conséquent la traite à tort comme une correction. Il peut en résulter des erreurs sur la position pouvant atteindre 15 kilomètres lorsque le récepteur est utilisé en mode DGPS. Les utilisateurs du DGPS sont avisés du fait qu'ils devraient immédiatement communiquer avec le fabricant de leur équipement afin de déterminer si une mise à niveau de leur récepteur est nécessaire.

DGPS station anomaly report / Rapport d'anomalie des stations DGPS

With the purpose of constantly evaluating the quality of the DGPS service offered, the Canadian Coast Guard is providing the mariner with the following anomaly report. This report will allow us to get well-supported information concerning the anomaly and thus, will facilitate the identification of the origin of the problem. Please fill accordingly each section of this report and forward it by the suggested ways. You will find a legend at the end of this document.

Avec le souci d'évaluer constamment la qualité du service DGPS offert, la Garde côtière met à la disposition du navigateur le présent rapport d'anomalie. Ce rapport servira à bien documenter l'anomalie et, de ce fait, facilitera l'identification ou la recherche de la source du problème. Nous vous prions de bien remplir chaque section de ce rapport et de l'acheminer de la façon suggérée. Vous trouverez une légende à la fin de ce document.

User informations / Renseignements sur l'utilisateur

Vessel name / Nom du navire: _____ Destination: _____

Vessel position at the beginning of the anomaly /

Position du navire au début de l'anomalie : _____

Vessel position at the end of the anomaly /

Position du navire à la fin de l'anomalie : _____

Anomaly report / Rapport d'anomalie

Date and time of the anomaly / Date et heure de l'anomalie: _____ Duration / Durée: _____

Number of satellites tracked on GPS receiver / Nombre de satellites reçu par le récepteur: _____

DGPS site using / Station DGPS utilisée: Freq.: _____ kHz SS: _____ dB SNR: _____ dB

DOP Geometry / Géométrie DOP : _____

User receiver operates correctly with other DGPS sites? /

Votre équipement DGPS fonctionne-t-il normalement à l'utilisation d'autres stations DGPS?: Yes/ Oui ___ No / Non ___

Comments / Commentaires: _____

Point of contact / Personne-ressource: Name / Nom: _____

Phone / Téléphone : _____

Weather conditions / Conditions météo

Winds / Vents : Direction: _____ Speed / Vitesse: _____ KTS

Temp. °C: _____ VIS: _____ N.M.

Sea State / État de la mer : _____

Bearing and range to electrical storm /

Direction et distance de l'orage : _____

Time of the storm / Heure de l'orage: _____ UTC

Essential informations on user equipment to fill / Renseignements indispensables sur l'équipement à remplir:

User equipment informations / Renseignements sur l'équipement

GPS receiver / Récepteur GPS: Make / Fabricant: _____ Model: _____

DGPS beacon receiver / Démodulateur DGPS: Make / Fabricant : _____ Model: _____

Gyro interface with GPS / Gyro intégré avec le GPS? Yes / Oui : _____ No / Non : _____

DGPS interfaced with an ECDIS / DGPS intégré dans un SVCEI? Yes / Oui: _____ No / Non : _____

If yes, please fill below / Si oui, S.V.P. compléter ci-dessous:

ECDIS / SVCEI: Make / Fabricant: _____ Model: _____

Radar image interfaced / Image radar intégrée?: Yes / Oui: _____ No / Non: _____

Gyro interfaced with ECDIS / Gyro intégré avec SVCEI? Yes / Oui: _____ No / Non: _____

Permanent installation or in evaluation / Installation permanente ou en évaluation : _____

This report can be sent the following ways / Ce rapport peut être acheminé selon les façons suivantes:

- 1) Fax / Par télécopieur : (613) 998-8428
Attention: Aids to Navigation / Aides à la navigation

- 2) Mail / Par la poste: Director, Navigation Systems Branch
Department of Fisheries and Oceans
200 Kent Street, Station 5130
Ottawa, ON
K1A 0E6

Directeur, Direction des systèmes à la navigation maritimes
Ministère des Pêches et Océans
200, rue Kent, Station 5130
Ottawa, ON
K1A 0E6

Canada

Legend/Légende

- Position** : Position can be provided by latitude, longitude, bearing and distance, location of a buoy, etc.
La position peut être donnée en latitude, longitude, relèvement et distance, emplacement de bouée, etc.
- KTS** : Wind speed in knots / Vitesse du vent en noeuds.
- N.M.** : Visibility in Nautical Miles / Visibilité en milles nautiques.
- Freq. kHz** : Frequency in kilohertz / Fréquence en kilohertz.
- SS** : Signal strength in decibel / Force de signal en décibel.
- SNR** : Signal to noise ratio in decibel / Rapport signal-bruit en décibel.
- DOP (dilution of precision)** : Measure of the geometrical «strength» of the GPS satellite configuration. The DOP is measured on a scale of 1 to 10 / Mesure de la «force» géométrique de la configuration satellite. Le DOP est mesuré sur une échelle de 1 à 10.
- SVCEI / ECDIS** : Electronic Chart Display and Information System / Système de Visualisation de Cartes.
Electroniques et d'Information.

ÉDITION MENSUELLE DES AVIS AUX NAVIGATEURS

RENOUVELLEMENT / CHANGEMENTS À LA LISTE DES DESTINATAIRES

Chef, Avis aux navigateurs
Aides à la navigation
Direction générale des services maritimes
Garde côtière canadienne
Ministère des Pêches et Océans
Ottawa, Ontario
K1A 0E6

Téléphone (613) 990-3037
Facsimilé (613) 998-8428
Internet: <http://www.notmar.gc.ca>

Je désire continuer de recevoir la version papier

Prière d'indiquer l'édition que vous désirez recevoir.

ÉDITION DE L'EST (Inclus les zones de l'Arctique, de Terre-Neuve, des Maritimes, du Golfe et Fleuve Saint-Laurent et du Centre) _____

ÉDITION DE L'OUEST (Inclus les zones de l'Arctique et du Pacifique) _____

AJOUTER _____ **MODIFIER** _____ **RETIRER** _____ **QUANTITÉ** _____

ANCIENNE ADRESSE	
NOM	
ADRESSE	APP.
VILLE	CODE POSTAL
PROVINCE	PAYS
NOUVELLE ADRESSE	
NOM	
ADRESSE	APP.
VILLE	CODE POSTAL
PROVINCE	PAYS

***N° d'identification au-dessus de l'adresse sur l'étiquette
ou***

Joindre l'étiquette d'adresse à ce formulaire

INDEX

PUBLICATION DE LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE - MODIFICATIONS À LA PUBLICATION DES AIDES RADIO À LA NAVIGATION MARITIME (PACIFIQUE ET L'ARCTIQUE DE L'OUEST) - 2005.	8
SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - AVIS AU SUJET DES ANNEXES GRAPHIQUES DES CARTES MARINES SHC.	1
SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CORRECTIONS CUMULATIVES AUX CARTES.	1
SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - DATES DE L'ÉDITION COURANTE DES CARTES.	1
SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - LISTE DES CARTES NON CORRIGÉES À LA MAIN.	1
*803 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CARTES ÉLECTRONIQUES DE NAVIGATION.	3
*804 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CARTES ÉLÉTRONIQUES DE NAVIGATION NON ÉQUIVALENTES.	3

INDEX NUMÉRIQUE DES CARTES CANADIENNES EN CAUSE

No de la carte	Page	No de la carte	Page	No de la carte	Page
L/C 3000	5				
3312	5				
3313	5				
3441	5				
3461	5				
3462	5				
L/C 3512	5				
3543	6				
3673	6				
3685	6				
5002	6				
5003	6				
5400	6				
5449	6				
7780	6				
7792	7				

PARTIE 1 – Édition 08/2005
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - AVIS AU SUJET DES ANNEXES GRAPHIQUES DES CARTES MARINES SHC.

Le SHC offre des annexes graphiques en couleurs sur le Web. Un lien dans le site des *Avis aux navigateurs* mènera les clients aux annexes graphiques en couleurs. L'annexe graphique sera disponible en format HTML et PDF. La mise à disposition d'annexes graphiques en couleurs (rendus accessibles à tous par le Web) est une forme améliorée de mode de prestation diversifiée, en concordance avec les objectifs stratégiques du SHC.

Les annexes graphiques en couleurs Web sont mises gratuitement à disposition du navigateur. Étant donné la bonne qualité de la plupart des imprimantes, l'impression des annexes graphiques devrait être de bon niveau. Les annexes graphiques seront disponibles en temps réel et dans le monde entier. Ceci représente un réel progrès pour les clients qui n'auront plus à attendre que la publication de la version papier leur soit acheminée par la poste.

Avant, les annexes graphiques contenues dans les fascicules des *Avis aux navigateurs* (AN), étaient publiées en couleur, ou du moins en noir et magenta.

Les contraintes budgétaires auxquelles le SHC doit faire face ne lui permettent de ne fournir que des annexes graphiques en noir et blanc sur format papier.

Son niveau de service changera simultanément et il prévoit d'être attentif aux réactions du marché par rapport à cette innovation.

Le SHC répondra volontiers à vos commentaires sur ce nouveau service que vous pourrez faire parvenir à shcinfo@dfo-mpo.gc.ca

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CORRECTIONS CUMULATIVES AUX CARTES.

Le cumulatif des avis de corrections cartographiques est désormais accessible à <http://www.notmar.gc.ca/charts/index.php?lang=f>

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - DATES DE L'ÉDITION COURANTE DES CARTES.

ÉDITIONS DES CARTES

Les trois termes définis ci-dessous sont utilisés pour indiquer le genre de publication.

CARTE NOUVELLE - "NEWCHT"

La première publication d'une carte marine canadienne couvrant une zone qui n'avait pas encore été représentée à l'échelle indiquée ou couvrant une zone différente de celle couverte par une carte existante.

NOUVELLE ÉDITION - "NEWEDT"

Nouvelle édition d'une carte existante, contenant des modifications essentielles pour la navigation en plus de celles signalées dans les Avis aux navigateurs, et annulant par conséquent les éditions en service.

RÉIMPRESSION

Un nouveau tirage de l'édition en vigueur d'une carte sur laquelle aucune modification importante pour la navigation n'a été incorporée à l'exception de celles diffusées préalablement dans les Avis aux navigateurs. Elle peut faire également l'objet de modifications provenant d'autres sources mais qui ne sont pas considérées comme essentielles à la navigation. Les tirages antérieurs de la même édition restent toujours en vigueur.

Les dates courantes d'édition des cartes peuvent maintenant être consultées à <http://www.chs-shc.dfo-mpo.gc.ca/pub/fr/products/core.cfm>

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - LISTE DES CARTES NON CORRIGÉES À LA MAIN.

Remplace la liste des cartes non corrigées à la main depuis l'Édition #06/04.

La présente est une liste à jour des cartes, lesquelles, après la date de leur publication ne sont pas corrigées à la main.

PARTIE 1 – Édition 08/2005
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ

Une liste des corrections est disponible sur demande pour chacune de ces cartes. Cette demande doit être par écrit à Information Nautique, Service hydrographique du Canada, ministère des Pêches et Océans, Ottawa, Ontario, K1A 0E6. Veuillez indiquer la date de la dernière édition de la carte.

1350	2140	3080	6036	6248	6272	6359
1351	2261	3311	6037	6249	6273	6360
1361	2266	3312	6038	6258	6274	6368
1509	2267	3313	6050	6259	6285	6369
1551	2400	3488	6101	6260	6286	6370
1554	3052	3489	6205	6263	6287	6371
2011	3053	3601	6209	6264	6311	6390
2025	3055	6023	6240	6267	6354	6505
2026	3056	6026	6241	6268	6355	6506
2048	3057	6028	6242	6269	6356	
2055	3058	6030	6243	6270	6357	
2086	3062	6035	6247	6271	6358	

La présente est une liste de cartes qui ne sont pas corrigées manuellement après leur date de publication. Toute correction complémentaire qui s'appliquent à ces cartes sont disponibles sur le site web NOTMAR www.notmar.gc.ca sur le site web www.charts.gc.ca ou encore dans les éditions précédentes des *Avis aux Navigateurs*."

1400	1550	2023	2203	3061	6100	6215
1510	1552	2024	2204	4141	6207	6216
1512	1553	2028	2205	4142	6211	6217
1513	1555	2029	2206	4145	6212	6218
1514	2021	2044	2260	6021	6213	6341
1515	2022	2202	3050	6022	6214	

Veuillez prendre note que certaines cartes qui ne sont normalement pas corrigées par le SHC pour refléter les *Avis aux navigateurs*, ont été mises à jour avant leur distribution pour refléter les *Avis aux navigateurs*. Lorsqu'une carte comporte les deux notes suivantes:

1. "The information contained on this chart has been corrected from Notices to Mariners to the date of publication only. For subsequent corrections, consult the Notices to Mariners or write to Nautical Information, Canadian Hydrographic Service, Department of Fisheries and Oceans, Ottawa, Ontario K1A 0E6. Please state the latest edition date.

Le contenu de cette carte a été corrigé au moyen des *Avis aux navigateurs* au moment de sa publication seulement. Pour les corrections subséquentes, consulter les *Avis aux navigateurs* ou écrire à Information nautique, Service hydrographique du Canada, ministère des Pêches et des Océans, Ottawa (Ontario) K1A 0E6. Veuillez indiquer la date de la dernière édition."

2. "NOTICES TO MARINERS / AVIS AUX NAVIGATEURS (*suivie du numéro d'Avis aux navigateurs*)".

La note, "NOTICES TO MARINERS / AVIS AUX NAVIGATEURS (*suivie du numéro d'Avis aux navigateurs*)" remplace la première note.

Lors de leur prochaine impression, le Service hydrographique du Canada retirera les notes susmentionnées des cartes où elles apparaissent pour les remplacer par celles-ci:

"Corrected to NOTICES TO MARINERS / Corrigé jusqu'à l'AVIS AUX NAVIGATEURS (*suivie du numéro d'Avis aux navigateurs*);

See *Notices to Mariners* for subsequent corrections / Voir *Avis aux navigateurs* pour les corrections subséquentes".

Veuillez noter que les publications intitulées *Guide des ports fédéraux pour petits bateaux* de l'Ontario et du Québec ne sont plus tenues à jour par le ministère des Pêches et des Océans. Par conséquent, les notes concernant ces publications seront retirées des cartes affectées, dès leur prochaine impression."

**PARTIE 1 – Édition 08/2005
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ**

***803**

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CARTES ÉLECTRONIQUES DE NAVIGATION.

- Note: (1) Les cartes électroniques de navigation sont disponibles seulement auprès de: Nautical International Inc.
B.P. Box 127, Station C
St. John's, Terre-Neuve
A1C 5H5
Téléphone: 1-800-563-0634 ou 1-709-576-0634
Télécopieur: 709-576-0636**
- (2) Pour de plus amples renseignements concernant les taux de licence, prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. à l'adresse susmentionnée.**

PRODUIT EN CIRCULATION	
NUMERO CEN S-57	TITRE DE LA CARTE
CA373128	Crozier Strait and/et Pullen Strait
CA573227	Churchill Harbour
CA570237	Sansum Narrows
CA570239	Ganges Harbour and/et Long Harbour
CA470333	Tofino Inlet to/à Millar Channel (Part 1 of 2)
CA470334	Tofino Inlet to/à Millar Channel (Part 2 of 2)
CA570383	Nanaimo Harbour and/et Departure Bay (Part 1 of 2)
CA373092	Lake Huron/Lac Huron (Southern Portion/Partie sud)
CA476009	Approches to/Approches au Halifax Harbour

***804**

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CARTES ÉLÉTRONIQUES DE NAVIGATION NON ÉQUIVALENTES.

Les produits CÉN suivants ne sont pas les équivalents des éditions actuelles de leurs cartes papier correspondantes et ne devraient donc pas être utilisés à la place de ces dernières.

PRODUITS NON-ÉQUIVALENTS		
NUMÉRO DE S-57	NUMÉRO DE CARTE PAPIER	NOM DE CARTE
CA176140	4003	Cape Breton to/à Cape Cod
CA176290	5001	Labrador Sea/Mer du Labrador
CA273095	2200	Lake Huron/Lac Huron
CA276090	4045	Sable Island Bank/Banc de l'île de Sable to/au St. Pierre Bank/Banc de Saint Pierre
CA276091	4047	St. Pierre Bank/Banc de Saint-Pierre to/au Whale Bank/Banc de la Baleine
CA276092	4017	Cape Race to/à Cape Freels
CA276101	4049	Grand Bank, Northern Portion Grand Banc, Partie Nord to/à Flemish Pass/Passe Flamande
CA276236	4520	Orange Bay to/à Cape Bonavista
CA276271	4022	Cabot Strait and approches / Détroit de Cabot et les approches
CA276274	4016	Saint-Pierre to/à St. John's
CA276284	4015	Sydney to/à Saint-Pierre
CA276286	4023	Northumberland Strait / Détroit de Northumberland
CA276367	4255	Georges Bank/Banc de Georges - Eastern Portion/Partie Est
CA276477	8013	Flemish Cap/Bonnet Flamand
CA373067	2304	Oiseau Bay to/à Jackfish Bay
CA373294	2242	Giant's Tomb Island to/a Franklin Island
CA376014	4242	Cape Sable Island to/aux Tusket Islands
CA376018	4243	Tusket Islands to/à Cape St. Marys
CA376045	4240	Liverpool Harbour to/à Lockeport Harbour
CA376047	4241	Lockeport to/à Cape Sable
CA376061	4227	Country Harbour to/au Ship Harbour

**PARTIE 1 – Édition 08/2005
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ**

PRODUITS NON-ÉQUIVALENTS		
NUMÉRO DE S-57	NUMÉRO DE CARTE PAPIER	NOM DE CARTE
CA376062	4906	West Point à/to Baie de Tracadie
CA376093	4367	Flint Island to/à Cape Smoky
CA376094	4020	Strait of Belle Isle/Détroit de Belle Isle
CA376135	4842	Cape Pine to/au Cape St Mary's
CA376212	5143	Lake Melville
CA376230	4321	Cape Canso to Liscomb Island
CA473279	2110	Long Point Bay
CA476006	4396	Annapolis Basin
CA476125	4912	Miramichi
CA476126	4912	Miramichi River - Chatham to/à Newcastle (Continuation A)
CA476179	4466	Hillsborough Bay
CA476202	4211	Cape Lahave to/à Liverpool Bay
CA476277	4307	Canso Harbour to/au Strait of Canso
CA476285	4306	Canso Lock to St.Georges Bay/Écluse de Canso à St.Georges Bay
CA476327	4596	Bay of Exploits Sheet/feuille II (Middle/centre)
CA476328	4597	Bay of Exploits Sheet/feuille III (South/sud)
CA573149	2226	Parry Sound Harbour
CA576008	4396	Digby
CA576177	4460	Charlottetown Harbour
CA576226	4587	Fishery Products International Wharves / Quais
CA676408	4849	Irving Oil Wharf/Quai

**PARTIE 2 – Édition 08/2005
CORRECTIONS AUX CARTES**

L/C3000 - Juan de Fuca Strait to/à Dixon Entrance - Nouvelle édition - 20-JAN-1989 - NAD 1927

26-AOÛT-2005 LNM/D. 29-JUIL-2005
 Rayer la bouée ODAS/SADO lumineuse jaune FI (4) Y marquée 46089 47°52'53.4"N 125°45'58.7"W
 MPO(6201295-01)

3312 - Cordero Channel - Eastern Part/Partie Est - Feuille 26 - Carte nouvelle - 31-JAN-1986 - NAD 1927

12-AOÛT-2005 LNM/D. 24-JUIN-2005
 Rayer le port de plaisance 50°23'46.0"N 125°08'04.0"W
 MPO(6201294-01)

3313 - Sansum Narrows - Feuille 14 - Carte nouvelle- 28-JUIL-1995 - NAD 1983

05-AOÛT-2005 LNM/D. 08-JUIL-2005
 Porter un brise-lames flottant isolé et la légende Bkw entre 48°44'31.4"N 123°37'06.0"W
 et 48°44'30.8"N 123°37'00.3"W
 MPO(6201257-01)

Porter un feu FI G 48°44'31.4"N 123°37'06.0"W
 MPO(6201257-02)

Porter un feu FI Y 48°44'30.8"N 123°37'00.3"W
 MPO(6201257-03)

3313 - Haro Strait South/Sud - Feuille 22 - Carte nouvelle - 28-JUIL-1995 - NAD 1983

05-AOÛT-2005 LNM/D. 08-JUIL-2005
 Porter une profondeur de 2.1 mètres 48°31'01.5"N 123°00'08.6"W
 MPO(6201258-01)

3441 - Haro Strait, Boundary Pass and/et Satellite Channel - Nouvelle édition - 01-JUIL-2005 - NAD 1983

05-AOÛT-2005
 Porter un feu FI Y 48°44'30.8"N 123°37'00.3"W
 MPO(6201257-03)

3461 - Juan de Fuca Strait, Eastern Portion/Partie Est - Nouvelle édition - 01-JUIL-2005 - NAD 1983

05-AOÛT-2005
 Rayer FogSig(2)20s 48°07'02.0"N 122°44'57.2"W
 MPO(6201247-01)

Rayer FogSig30s 48°10'54.3"N 123°06'36.9"W
 MPO(6201254-01)

Rayer FogSig30s 48°13'28.8"N 122°46'09.9"W
 (P2005048) LF(217.5) MPO(6201260-01)

Modifier Iso R pour lire FI R 2½s 11m 5M 48°07'02.0"N 122°44'57.2"W
 MPO(6201247-02)

3462 - Juan de Fuca Strait to/à Strait of Georgia - Nouvelle édition - 01-JUIL-2005 - NAD 1983

05-AOÛT-2005
 Porter une profondeur de 2.1 mètres 48°31'01.5"N 123°00'08.6"W
 MPO(6201258-01)

L/C3512 - Strait of Georgia, Central Portion/Partie Centrale - Nouvelle édition - 25-DEC-1998 - NAD 1983

12-AOÛT-2005 LNM/D. 10-JUIN-2005
 Remplacer la profondeur de 16 mètres par une profondeur de 161 mètres 49°26'33.0"N 123°50'19.0"W
 MPO(6201292-01)

**PARTIE 2 – Édition 08/2005
CORRECTIONS AUX CARTES**

3543 - Dent and/et Yuculta Rapids - Nouvelle édition - 27-NOV-1992 - NAD 1983

12-AOÛT-2005 LNM/D. 24-JUIN-2005
Rayer le port de plaisance 50°23'46.0"N 125°08'11.0"W
MPO(6201294-01)

3673 - Clayoquot Sound, Tofino Inlet to/à Millar Channel - Carte nouvelle- 01-DEC-1995 - NAD 1983

12-AOÛT-2005 LNM/D. 27-JUIN-2003
Remplacer la bouée plate verte marquée Y1 par une bouée charpente 49°07'36.0"N 125°55'24.0"W
lumineuse verte FI G marquée Y1
(P2005053) LF(133.5) MPO(6201293-01)

3685 - Tofino - Nouvelle édition - 25-AOÛT-1995 - NAD 1983

12-AOÛT-2005 LNM/D. 02-MAI-2003
Remplacer la bouée plate verte marquée Y1 par une bouée charpente 49°07'36.0"N 125°55'24.0"W
lumineuse verte FI G marquée Y1
(P2005053) LF(133.5) MPO(6201293-01)

5002 - Hudson Strait and Bay - Carte nouvelle- 25-JUIL-1975

12-AOÛT-2005 LNM/D. 19-NOV-2004
Rayer le feu 58°46'30.0"N 094°12'30.0"W
(D2005054) LF(2622) MPO(6602468-01)

Rayer le radiophare circulaire 58°46'30.0"N 094°12'30.0"W
MPO(6602468-02)

5003 - Hudson Bay (Southern Portion) and James Bay - Nouvelle édition - 26-SEPT-1969 - Inconnu

12-AOÛT-2005 LNM/D. 13-AOÛT-2004
Rayer le feu FI RW 58°46'30.0"N 094°10'30.0"W
(D2005054) LF(2622) MPO(6602468-01)

Rayer le radiophare circulaire RC 58°46'30.0"N 094°10'30.0"W
MPO(6602468-02)

5400 - Cape Churchill to/à Egg River - Nouvelle édition - 28-NOV-2003 - NAD 1983

12-AOÛT-2005 LNM/D. 10-SEPT-2004
Remplacer le feu FI RW par une tour et la légende Tr RLts 58°46'30.0"N 094°11'24.0"W
LF(2622) MPO(6602468-03)

5449 - Hudson Bay Baie d'Hudson, Northern Portion/Partie nord - Nouvelle édition - 15-AOÛT-1986

12-AOÛT-2005 LNM/D. 18-JUIN-2004
Rayer le feu FI RW 6s 218ft 58°46'15.0"N 094°10'30.0"W
(D2005054) LF(2622) MPO(6602468-01)

Rayer le radiophare circulaire RC 58°46'15.0"N 094°10'30.0"W
MPO(6602468-02)

7780 - Melville Sound - Carte nouvelle- 06-JUIL-1990 - NAD 1927

26-AOÛT-2005 LNM/D. (149-1998)
Modifier la note Adjoining Chart/Carte adjacente 7781 pour lire Adjoining dans le cadre sud de la carte
Chart/Carte adjacente 7791 par 108°20'W
MPO(6602457-01)

Modifier la note Inset/Cartouche 7781 pour lire Inset/Cartouche 7791 67°40'44.0"N 107°53'24.0"W
MPO(6602457-02)

**PARTIE 2 – Édition 08/2005
CORRECTIONS AUX CARTES**

7792 - Bathurst Inlet - Central Portion / Partie Centrale- Carte nouvelle Ile - 06-FEV-2004 - NAD 1983

26-AOÛT-2005

Modifier la note Adjoining Chart/Carte adjacente 7781 pour lire Adjoining
Chart/Carte adjacente 7791

dans le cadre nord de la carte
par 107°52W

MPO(6602455-01)

PARTIE 3 – Édition 08/2005
CORRECTIONS AUX AIDES RADIO A LA NAVIGATION MARITIME

PUBLICATION DE LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE - MODIFICATIONS À LA PUBLICATION DES AIDES RADIO À LA NAVIGATION MARITIME (PACIFIQUE ET L'ARCTIQUE DE L'OUEST) - 2005.

Page 1-3

Remplacer le paragraphe 7 par ceci;

7) Rapport d'information préalable à l'arrivée (RIPA)

L'exigence relative à la soumission du rapport d'information préalable à l'arrivée (RIPA) en eaux canadiennes s'applique aux bâtiments ressortissant à SOLAS et non ressortissant à SOLAS

N.B.

Un bâtiment ressortissant à SOLAS est un bâtiment répondant aux exigences suivantes:

- (a) il a une jauge brute égale ou supérieure à 500 tonneaux ou transporte plus de 12 passagers;
- (b) il effectue un voyage à partir d'un port d'un pays à un port d'un autre pays, autre qu'un voyage effectué exclusivement dans les Grands Lacs et sur le fleuve Saint-Laurent aussi loin vers la mer qu'une ligne droite tirée de Cap-des-Rosiers à la pointe occidentale de l'île d'Anticosti, et de l'île d'Anticosti à la rive nord du fleuve Saint-Laurent le long du méridien de longitude soixante-trois degrés ouest.

Un bâtiment non ressortissant à SOLAS est un bâtiment qui effectue un voyage à partir d'un port d'un pays à un port d'un autre pays et qui, selon le cas

- (a) a une jauge brute supérieure à 100 tonneaux, mais qui n'est pas un bâtiment remorqueur;
- (b) transporte plus de 12 passagers; ou
- (c) est un bâtiment remorqueur utilisé pour remorquer un chaland à l'arrière ou le long de son bord ou pour pousser un chaland, si le chaland transporte certaines cargaisons dangereuses (CGD)

Cette exigence ne s'applique pas aux embarcations de plaisance, aux bateaux de pêche, aux bâtiments d'État et aux bâtiments sans équipage qui sont en cale sèche, démontés ou désarmés.

Tous ces bâtiments doivent transmettre leur rapport d'information préalable 96 heures avant leur entrée en eaux canadiennes (RIPA). Une copie attestée de leur certificat international de sûreté du navire ou un certificat provisoire international de sûreté du navire ou un document de conformité de sécurité du navire (DCSN) doit être aussi transmis à un Centre canadien de Services de communications et de trafic maritime si c'est la première visite du navire en eaux canadiennes depuis le 01 juillet 2004.

NOTE:

- si la durée de la partie du voyage avant d'entrer dans les eaux canadiennes est de moins de 24 heures, le RIPA devra être soumis dès que possible avant d'entrer dans les eaux canadiennes mais au plus tard au moment du départ du dernier port d'escale; ou
- si la durée de la partie du voyage avant d'entrer dans les eaux canadiennes est de 24 heures ou plus mais de moins de 96 heures, le RIPA devra être soumis au moins 24 heures avant d'entrer dans les eaux canadiennes.

Le rapport RIPA - La notification de 96 heures devrait être transmise à l'une des adresses suivantes:

Les bâtiments à destination des eaux canadiennes sur la côte ouest devront transmettre un RIPA au Centre régional d'information maritime (CRIM) de la Garde côtière canadienne par l'un des mécanismes suivants:

Par courriel : rmic-pacific@pac.dfo-mpo.gc.ca

Par le système INMARSAT : télex 04352586 « CGTC VAS VCR »
A tout centre SCTM de la Garde Côtière Canadienne sans frais; ou
Directement au SCTM hauturier par télécopieur

PARTIE 3 – Édition 08/2005
CORRECTIONS AUX AIDES RADIO A LA NAVIGATION MARITIME

Les navires à destination des eaux canadiennes de l'Arctique devront transmettre un RIPA à NORDREG Canada au moyen de l'un des mécanismes suivants:

CENTRE SCTM D'IQUALUIT (Ouvert seulement durant la saison de navigation (environ du 25 juin au 30 novembre approximativement).

Télex: 063-15529
Télécopieur: 867 979 4236,
Adresse télégraphique: NORDREG CDA
Courriel: IQANORDREG@INNAV.GC.CA

Tous les navires doivent transmettre leur RIPA dûment rempli. Ils doivent aussi transmettre une copie de leur certificat international de sûreté du navire (CISN) OU de leur certificat provisoire (CIPSN) OU un document de conformité de sécurité du navire (DCSN) si c'est la première visite du navire en eaux canadiennes depuis le 01 juillet 2004. L'autorisation de pénétrer en eaux canadiennes sera refusée à tout navire dont le rapport RIPA est incomplet. Le capitaine du navire doit veiller à ce que tous les renseignements fournis à Transports Canada soient complets et exacts.

Les agents de Transports Canada communiqueront avec le bâtiment seulement s'ils ont besoin de renseignements additionnels. Tout bâtiment pénétrant en eaux canadiennes sans en avoir reçu l'autorisation peut faire l'objet des mesures de contrôle suivantes, à la discrétion de Transports Canada :

- a) Le navire peut être détenu;
- b) Le navire peut être dérouté;
- c) Le navire peut être expulsé.

Le rapport d'information préalable à l'arrivée (RIPA) doit contenir les renseignements suivants:

- a) le nom du bâtiment;
- b) le pays d'immatriculation;
- c) le nom du propriétaire enregistré du bâtiment;
- d) le nom de l'exploitant du bâtiment;
- e) le nom de la société de classification du bâtiment;
- f) l'indicatif d'appel radio international;
- g) le numéro du certificat international de sûreté du navire, le numéro du certificat de sûreté pour bâtiment canadien ou le numéro d'un document de conformité de sûreté du navire;
- h) le numéro de l'Organisation maritime internationale, s'il s'agit d'un navire ressortissant à SOLAS;
- i) la date de délivrance, la date d'expiration et le nom de l'organisme de délivrance du certificat international de sûreté du navire, du certificat de sûreté pour bâtiment canadien ou d'un document de sûreté du navire;
- j) la confirmation que le bâtiment dispose d'un plan de sûreté approuvé du bâtiment;
- k) le niveau MARSEC en vigueur pour le bâtiment;
- l) une déclaration indiquant le moment où les 10 dernières déclarations de sûreté du bâtiment ont été remplies;
- m) des détails sur toute menace contre la sûreté du bâtiment au cours des 10 dernières visites à des installations maritimes.
- n) une déclaration indiquant que le bâtiment consent ou non au repérage du bâtiment par le gouvernement du Canada;
- o) des détails sur toute lacune du matériel et des systèmes de sûreté, y compris les systèmes de communication et la façon dont le capitaine du bâtiment entend la corriger;
- p) le cas échéant, le nom de son agent et d'une personne-ressource et leurs numéros de téléphone et de télécopieur pour les rejoindre en tout temps;
- q) le cas échéant, le nom de l'affréteur;
- r) la position du bâtiment et l'heure à laquelle il est arrivé à cette position;
- s) le cap et la vitesse du bâtiment;
- t) la destination et l'heure prévue d'arrivée à destination;
- u) le nom d'une personne-ressource à l'installation maritime à laquelle il fera escale et les numéros de téléphone et de télécopieur pour les rejoindre en tout temps;
- v) les renseignements suivants à l'égard de chacune des 10 dernières visites à des installations maritimes:

PARTIE 3 – Édition 08/2005
CORRECTIONS AUX AIDES RADIO A LA NAVIGATION MARITIME

- i) l'installation de réception - compagnie avec laquelle le navire a fait affaire;
- ii) l'installation maritime visitée - quai où se trouvait votre poste d'amarrage;
- iii) la ville et le pays;
- iv) la date et l'heure d'arrivée; et
- v) la date et l'heure de départ;

Exemple : Terminal d'ALCAN, poste d'amarrage 2, Port Alfred, Canada, 27-07-04, 12h
UTC, 29-07-04

- w) une description générale de la cargaison, y compris la quantité de cargaison;
- x) le cas échéant, la présence de substances et d'engins dangereux à bord et leur description.

PARTIE 4 – Édition 08/2005
CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

Carte 3312, Jervis Inlet & Desolation Sound, 1991 —

Feuille vii — Sous « **APPROVISIONNEMENTS ET INSTALLATIONS** »

Supprimer : Big Bay Marine Resort

(P2005-28.1)

Feuille 26a — Sous « **MOUILLAGES–APPONTEMENTS–INSTALLATIONS, Big B** »

Supprimer : . Marina avec gasoil, essence et eau

(P2005-28.2)

Carte 3313, Gulf Islands, 1995 —

Feuille 6a — **HARO STRAIT – NORD**

Sous « **AIDES À LA NAVIGATION, Turn Point** »

Supprimer : Signal de brume.

(P2005-32.1)

PARTIE 5 – Édition 08/2005
CORRECTIONS AUX LIVRES DES FEUX, DES BOUÉES ET DES SIGNAUX DE BRUME

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caracté- ristiques du feu	Hau- teur focale en m. au dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
-----	-----	--	------------------------------	---	-------------------------	---	--

PACIFIQUE

133.5	Tonquin Island - Bouée lumineuse Y1	49 07 36.3 125 55 24.2	F G	4s	Verte, marquée "Y2".	À longueur d'année.	Carte:3685 Éd.08/05(P05-053)
190 G4768	Ediz Hook (É.-U.) Radiophare	48 08 24.5 123 24 08	AL FIG +FI (2)W	10s	15.2 13	Tour cylindrique blanche. 19.2	Éclat vert 0.1 s; obs. 2.4 s; éclat blanc 0.1s; obs. 2.4s; éclat blanc 0.1s; obs. 4.9s À longueur d'année.	Carte:3461 Éd.08/05(P05-047)
217.5 G4776	Point Partridge (Whidbey Island) (É.-U.)	48 13 28.8 122 46 10	FI W	5s	32.0	18	Tour à claire-voie.	Lum. per. 5 s À longueur d'année.	Carte:3461 Éd.08/05(P05-048)
408.53	Second Narrows, pont-route - Feu Sud-Est	Au Sud-Est du niveau de la route. 49 17 39.3 123 01 33.8	F W	60.3	Côté Est de la route.	Visible par l'E. Entretenu par le Ministère des Transports de la Colombie- Britannique. À longueur d'année.	Carte:3494 Éd.08/05(P05-022)
408.54	Second Narrows, pont-route - Feu Sud-Ouest	Au Sud-Ouest du niveau de la route. 49 17 39.3 123 01 35.1	F W	60.3	Côté Ouest de la route.	Visible par l'W. Entretenu par le Ministère des Transports de la Colombie- Britannique. À longueur d'année.	Carte:3494 Éd.08/05(P05-023)
408.7 G5468.2	Second Narrows, pont-route - Feu Nord-Est	Au Nord-Est du niveau de la route. 49 17 42.5 123 01 33.9	F W	60.3	Côté Est de la route.	Visible par l'E. Entretenu par le Ministère des Transports de la Colombie- Britannique. À longueur d'année.	Carte:3494 Éd.08/05(P05-020)
408.8 G5468.2	Second Narrows, pont-route - Feu Nord-Ouest	Côté Ouest du pont. 49 17 42.5 123 01 35.2	F W	60.3	Côté Ouest de la route.	Visible par l'W. Entretenu par le Ministère des Transports de la Colombie- Britannique. À longueur d'année.	Carte:3494 Éd.08/05(P05-021)
409	Pont-rail du C.N. - Feu Nord-Est	Sur la culée du pont. 49 17 43.3 123 01 27.6	F W	4.9	5	Côté Est du pont-rail.	Visible par l'E. À longueur d'année.	Carte:3494 Éd.08/05(P05-024)
409.1	Pont-rail du C.N. - Feu Sud-Est	Sur la culée du pont. 49 17 38.6 123 01 27.8	F R	4.9	4	Côté Est du pont-rail.	Visible par l'E. À longueur d'année.	Carte:3494 Éd.08/05(P05-025)

PARTIE 5 – Édition 08/2005
CORRECTIONS AUX LIVRES DES FEUX, DES BOUÉES ET DES SIGNAUX DE BRUME

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caracté- ristiques du feu	Hau- teur focale en m. au dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
-----	-----	--	------------------------------	---	-------------------------	---	--

PACIFIQUE

409.2	Pont-rail du C.N. - Feu Sud-Ouest	Sur la culée du pont. 49 17 38.6 123 01 28.7	F R 4.9	4	Côté Ouest du pont-rail.	Visible par l'W. À longueur d'année. Carte:3494 Éd.08/05(P05-026)
409.3	Pont-rail du C.N. - Feu Nord-Ouest	Sur la culée du pont. 49 17 43.3 123 01 28.6	F W 4.9	5	Côté Ouest du pont-rail.	Visible par l'W. À longueur d'année. Carte:3494 Éd.08/05(P05-027)
409.4	Pont-rail du C.N. - Travée Centrale Nord-Est	Au centre de la travée. 49 17 41 123 01 27.9	F R Q R 1s	Côté Est du pont-rail.	Visible par l'E. Aide privée. Caractéristiques du feu: Fixe ou à éclats (Occasionnel). À longueur d'année. Carte:3494 Éd.08/05(P05-028)
409.5	Pont-rail du C.N. - Travée Centrale Nord-Est	Au centre de la travée. 49 17 41.1 123 01 28.5	F R Q R 1s	Côté Ouest du pont-rail.	Visible par l'W. Aide privée. Caractéristiques du feu: Fixe ou à éclats (Occasionnel). À longueur d'année. Carte:3494 Éd.08/05(P05-029)
409.6	Pont-rail du C.N. - Travée Centrale Est	Au centre de la travée. 49 17 40.9 123 01 27.9	F G Q G 1s	Côté Est du pont-rail.	Indique que la travée est levée. Visible par l'E. Aide privée. Caractéristiques du feu: Fixe ou à éclats (Occasionnel). À longueur d'année. Carte:3494 Éd.08/05(P05-030)
409.7	Pont-rail du C.N. - Travée Centrale Ouest	Au centre de la travée. 49 17 41 123 01 28.5	F G Q G 1s	Côté Ouest du pont-rail.	Indique que la travée est levée. Visible par l'W. Aide privée. Caractéristiques du feu: Fixe ou à éclats (Occasionnel). À longueur d'année. Carte:3494 Éd.08/05(P05-031)
409.8	Pont-rail du C.N. - Travée Centrale Sud-Est	Au centre de la travée. 49 17 40.8 123 01 28.9	F R Q R 1s	Côté Est du pont-rail.	Visible par l'E. Aide privée. Caractéristiques du feu: Fixe ou à éclats (Occasionnel). À longueur d'année. Carte:3494 Éd.08/05(P05-032)
409.9	Pont-rail du C.N. - Travée Centrale Sud-Ouest	Au centre de la travée. 49 17 40.8 123 01 28.5	F R Q R 1s	Côté Ouest du pont-rail.	Visible par l'W. Aide privée. Caractéristiques du feu: Fixe ou à éclats (Occasionnel). À longueur d'année. Carte:3494 Éd.08/05(P05-033)

PARTIE 5 – Édition 08/2005
CORRECTIONS AUX LIVRES DES FEUX, DES BOUÉES ET DES SIGNAUX DE BRUME

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caracté- ristiques du feu	Hau- teur focale en m. au dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
410 G5473	Second Narrows	6.5 encablures à l'Est du pont-rail. 49 17 48.1 123 00 28.6	FI W 4s 7.8 7			Tour cylindrique blanche, bande verte à la partie supérieure sur un dauphin à 3 pieux.	Réflecteur radar. À longueur d'année. Carte:3494 Éd.08/05(P05-042)
412 G5476	Roche Point	Extrémité Sud de la pointe. 49 18 00.5 122 57 22	FI W 4s 7.5 7			Tour cylindrique blanche sur un dauphin à 3 pieux.	À longueur d'année. Carte:3495 Éd.08/05(P05-043)
638 G5718	Freeman Point	Extrémité Sud de l'île Cone. 52 33 11.4 128 29 18	FI W 4s 5.7 5			Tour cylindrique blanche.	À longueur d'année. Carte:3711 Éd.08/05(P05-034)
639 G5719	Legge Point	Extrémité NW. de l'île Cone. 52 36 13.6 128 31 05.8	FI W 6s 3.5 5			Tour à claire-voie carrée blanche.	À longueur d'année. Carte:3711 Éd.08/05(P05-035)
639.3 G5719.2	Wedge Point - Feu à secteurs	Extrémité NE. de l'île Cone. 52 36 38.1 128 31 00.5	F W-R 5.0 5			Tour à claire-voie carrée blanche.	Blanc de 062° à 168° par l'E.; rouge de 168° à 181° par le S.; blanc de 181° à 198°. Réflecteur radar. À longueur d'année. Carte:3711 Éd.08/05(P05-036)
639.8 G5719.4	Reef Point - Feu à secteurs	52 37 06.6 128 30 49	Q W-R 1s 5.1 4			Tour à claire-voie carrée blanche.	Blanc de 354° à 074° par le N.; rouge de 074° à 099° par l'E. À longueur d'année. Carte:3711 Éd.08/05(P05-037)
640 G5720	Boat Bluff - Feu à secteurs	Côté Ouest de l'escarpement, île Sarah. 52 38 35.2 128 31 19.4	Oc W-R 5s 11.6 7			Tour à claire-voie. 7.3	Lum. 4 s; obs. 1 s Blanc de 291° à 336°; rouge de 336° à 093° par le N.; blanc de 093° à 134° par l'E. À longueur d'année. Carte:3711 Éd.08/05(P05-038)
651.2 G5739.5	Hartley Bay, brise- lames	Extrémité du galet, entrée de la baie Hartley. 53 25 26.2 129 14 57.3	Q R 1s 7.2 3			Tour à claire-voie carrée blanche, marque de jour triangulaire rouge et blanche.	À longueur d'année. Carte:3711 Éd.08/05(P05-040)
651.5 G5740.5	Harbour Rock	Passe Stewart. 53 23 17.1 129 16 32.3	FI G 4s 2.9 4			Tour à claire-voie carrée blanche.	À longueur d'année. Carte:3711 Éd.08/05(P05-041)
664	Cape Farewell	53 21 27.6 129 13 38.5	FI(3) W 12s 7.1 7			Tour à claire-voie carrée blanche.	Lum. 0.5 s; obs. 2 s; lum. 0.5 s; obs. 2 s; lum. 0.5 s; obs. 6.5 s. À longueur d'année. Carte:3711 Éd.08/05(P05-039)
Feu de (E.I.) 2622 H26	Churchill Harbour						Rayer du Livre. Carte:5640 Éd.08/05(D05-054)

GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE
RAPPORT D'INFORMATIONS MARITIMES ET FORMULE DE SUGGESTION

Officier de navigation observateur : _____ Capitaine _____

Navire (ou adresse) _____

Dans le cas d'un navire marchand, ajouter le nom de la compagnie et l'adresse du siège social:

Emplacement général: _____

Objet: _____

Position approx : _____ de latitude _____ de longitude

Carte utilisée pour le pointage : _____ (corrigée d'après l'Avis aux navigateurs n° _____)

Publications en cause: (mentionner le volume et la page) _____

Détails aux complets (joindre au besoin des feuilles supplémentaires)

Heure (UTC) _____ Date _____

INSTRUCTIONS:

Les navigateurs sont priés d'aviser l'administration en cause de la découverte de danger (ou apparence de danger) à la navigation, des changements observés dans les aides à la navigation, ou des corrections à apporter aux publications.

** Dans le cas de dangers à la navigation (ou apparences de danger), il est important de donner tous les détails afin de faciliter toute vérification ultérieure. Les sujets susceptibles d'intérêt comprennent les altitudes, les profondeurs, les descriptions physiques, la nature du fond et l'appareil et méthode utilisés pour déterminer la position du sujet en cause. Il est utile d'indiquer les détails sur une carte, laquelle sera remplacée rapidement par le Service hydrographique du Canada.*

Les rapports doivent être transmis au Centre de Services de Communication et Trafic Maritime le plus proche et confirmés par lettre expédiée à une des adresses suivantes:

Directeur, Systèmes à la navigation maritimes
Garde côtière canadienne
Ministère des Pêches et Océans
Ottawa (ON) K1A 0E6

OU

Hydrographe fédéral
Service hydrographique du Canada
Ministère des Pêches et Océans
Ottawa (ON) K1A 0E6

Dans le cas de renseignements concernant des aides à la navigation ou le Livre des feux, des bouées et des signaux de brume.

Dans le cas de la découverte de danger (ou apparence de danger) à la navigation, ou lorsque des corrections aux Instructions Nautiques semblent nécessaires.

CHSINFO@DFO-MPO.GC.CA

Si vous avez des questions ou des commentaires au sujet de la Garde côtière canadienne, vous pouvez envoyer un courriel à l'adresse suivante :

info@dfo-mpo.gc.ca

(Veuillez inclure vos adresses postale et électronique)

Si vous avez des questions ou des commentaires au sujet de notre site Web NOTMAR, vous pouvez contacter Theresa Kenney:

(613) 990-3016

[Administrateur de site Web](#)